



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Cécile Achten  
T. 30 91 91-504  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le N° 3/2026/0043/160 du 22 mai 2026 du Ministère du Travail, à savoir

la société AMER-SIL SA a reçu l'autorisation relative à la modification de certaines installations techniques (installation d'une chaudière hybride, mise en place d'un poste de tête et installation d'un nouveau transformateur, déplacement d'un transformateur) à Kehlen 61, rue d'Olm.

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Kehlen, le 05 juin 2026  
pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre,  
Félix Eischen

Le Secrétaire,  
Marco Haas



17/07/2026